

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC91

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Becht, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo,
M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« substitue »,

insérer les mots :

« à l'identique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que le CNM se substitue dans l'accomplissement à l'identique de leurs missions au CNV, FCM et IRMA, dans le but d'assurer la continuité du fonctionnement à l'identique des aides et droit de tirage.